



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260512-CM26_26-DE



DÉLIBÉRATION : 2026-26

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – OUVERTURE DES JOBS D'ÉTÉ

SÉANCE PUBLIQUE DU : mardi 12 mai 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 7 mai 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – PRÉSENTS : 16 – VOTANTS : 19

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé	X				GASPARINI	Gilles	X			
DAVID	Laurent	X				PION	Céline		X		E. JOURDAN
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs		X		M. BOUHIER
BOUHIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig		X		L. BIEUVELET
VACHER	Jean-Pierre	X				RIVOIRE	Mathilde	X			
SIMIAN	André	X				ORENGIA	Alain	X			
CHERY	Alain	X				LAROSE	Didier	X			
MERCIER	Valérie	X				BANDOCK	Céline	X			
CELARD	Cyrille	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laetitia BIEUVELET

NOTE DE SYNTHÈSE :

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services communaux cet été, il est nécessaire de recruter du personnel sur la période allant du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2026.

Comme les années précédentes, ces emplois d'été seront ouverts aux Reventinois(es) ayant 17 ans révolu.

Les besoins sont les suivants :

- **Service technique :**
 - 2 poste d'Adjoint technique pour une durée de 3 semaines à raison de 25 heures hebdomadaires
 - Missions : Entretien des espaces verts et des bâtiments
- **Restaurant scolaire :**
 - 1 poste d'Adjoint technique pour une durée de 4 semaines à raison de 25 heures hebdomadaires
 - Missions : Aide à la préparation des repas, entretien des locaux et du matériel

VU :

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDÉRANT :

- qu'il convient de renforcer les moyens humains au sein de certains services communaux afin d'assurer leur bon fonctionnement et de faire face à certains besoins saisonniers,
- que la création de ces postes pourra permettre aux jeunes reventinois d'acquérir une première expérience professionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la création de trois emplois saisonniers d'agents non titulaires selon les modalités susmentionnées, pour la période allant du 6 juillet 2026 au 31 juillet 2026,

FIXE leur rémunération au taux horaire du SMIC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le lundi 18 mai 2026

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



**Monsieur le Maire
Hervé RIVOIRE**